



**Bulletin trimestriel valable du 01/07/2008 au 30/09/2008
N°11**

Deuxième trimestre 2008

SCPI ROBIEN

EVOLUTION DU CAPITAL

SCPI à capital variable, le capital social statutaire est fixé à 17 000 000 €

La SCPI a reçu le visa AMF le 02/12/2005, lui permettant de poursuivre sa collecte par appel public à l'épargne.

Situation du capital au 30 juin 2008:

Nombre de parts émises :	2 899
Collecte du Trimestre	0 €
Capital social :	11 596 000 €
Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts :	14 382 500 €

NOMBRE D'ASSOCIES

En début de trimestre	186
En fin de trimestre	186
Nombre de parts retirées au cours du trimestre	0

MARCHE SECONDAIRE DES PARTS : Néant

ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER:

Le patrimoine immobilier au 30 juin 2008 se présente comme suit :

Villes	Immeubles	Etat	Surface en m ²	Prix d'acquisition	Travaux Subventions déduites	Prix de revient final
Argenteuil	5, avenue de Stalingrad	en rénovation	1 512	1 850 000	1 373 589	3 223 589
Chateaubriant	29, Grande Rue	en location	93	33 536	118 001	151 537
Saumur	3 rue Relais	en rénovation	374	144 238	835 414	979 652
Saumur	101-103 rue Jean Jaurès	en rénovation	168	100 000	409 853	509 853
Tourcoing	21, rue de la Malcense	en rénovation	369	167 255	620 090	787 345
Versailles	64, avenue de Paris	en rénovation	424	1 700 000	800 000	2 500 000
	TOTAL		2 940	3 995 029	4 156 947	8 151 976

AQUISITIONS ELIGIBLES LOI ROBIEN

Des projets sont à l'étude en périphérie de grosses agglomérations, aucune signature n'interviendra avant le 3ème trimestre 2008. La collecte redémarrant en juillet, plusieurs acquisitions sont prévues.

ÉTAT LOCATIF DES IMMEUBLES RÉNOVÉS

Le seul appartement mis à la location et se trouvant à Chateaubriant (44) n'a toujours pas trouvé preneur. La livraison simultanée de programmes neufs dans cette commune de 15 000 habitants explique cette situation. Les recherches se poursuivent.

Taux d'occupation physique et financier au 30 juin 2008 (non significatif, un seul appartement étant proposé à la location):

Taux d'occupation cumulé sur une période de 1 an	Premier trimestre 2008	Deuxième trimestre 2008
Taux physique (1)	0,0 %	0,0 %
Taux financier (2)	0,0 %	0,0 %

TRAVAUX

Saumur (101-103, rue Jean Jaurès): Le permis a été accordé le 27 mai 2008. Le démarrage du chantier devrait intervenir avant la fin de l'année.

Saumur (3, rue du Relais): Le résultat des consultations est actuellement à l'étude, le démarrage du chantier est prévu en septembre.

Argenteuil: Le gros oeuvre est terminé. Le second oeuvre est en cours. La progression des travaux est conforme aux prévisions malgré un mois de retard.

Tourcoing: Les marchés de travaux ont été passés. Le chantier démarrera avant la fin 2008.

Versailles: La consultation d'entreprise générale est terminée, elle devrait permettre de réaliser l'opération dans les limites du budget prévisionnel.

VALEUR DE REALISATION 2008

La valeur de réalisation pour une part est égale à 4 137,16 €.

Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2007.

ISF 2008

La valeur de la part pour la déclaration à l'ISF conseillée par la société de gestion est égale à la valeur de réalisation 2008

Valeur de retrait et ISF conseillée pour la déclaration 2008 : 4 137,16 €

MODALITES DE SOUSCRIPTION DE LA 1ÈRE AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions de l'article 6 titre 2 des statuts, la société de gestion a décidé l'ouverture d'une première augmentation de capital par appel public à l'épargne afin de porter le capital social de 1 500 000 euros à 17 000 000 euros. La société de gestion a réouvert l'augmentation de capital afin d'atteindre le capital statutaire maximal.

Date d'ouverture de l'augmentation de capital : 14 décembre 2005

Date de clôture de l'augmentation de capital : 31 décembre 2007

Date de réouverture de l'augmentation de capital: 15 juin 2008

Prix de souscription : 5 000 €

Valeur nominale : 4 000 €

Prime d'émission : 1 000 €

Minimum de souscription : 4 parts lors de la première souscription aucun minimum ensuite.

Minimum de détention : En cas de cession partielle le vendeur doit conserver un minimum de 4 parts

Date d'entrée en jouissance des parts : Les parts souscrites porteront jouissance au premier jour du mois suivant la souscription accompagnée du versement du prix.

La SCPI réglera directement à la gérance une commission de souscription de 537,5 € HT par part soit 642,85 € TTC.

INTER GESTION
SOCIETE DE GESTION
Agrément COB n°SCPI 95-09 du 14 février 1995
33 av de l'Opéra- 75002 PARIS
Tel : 01.43.12.52.52 - Fax : 01.43.12.52.53